



Les stupéfiants dans les lieux de nuit

Groupe de travail sur les actions de prévention

Compte rendu de réunion

Présidée par : Monsieur Mathieu ORSI, Conseiller technique chargé de la prévention de la délinquance au cabinet du préfet de police

Date et lieu : jeudi 24 mai 2018 à 14h30 –préfecture de police - salle Luizet

LISTE DES PARTICIPANTS

- Monsieur Olivier ANDRÉ, Directeur de la Modernisation et de l'Administration, PRIF, Coordonnateur MILDECA.
- Madame Anne BATISSE, Hôpital Fernand Fidal – CEIP.
- Monsieur Antoine BASTIDE, Ville de Paris Cabinet d'Anne SOURYS.
- Madame Anaïs BOUTARD, Cheffe de cabinet de Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne.
- Madame Bénédicte BARRUET-VEY, Chef de Bureau PP DT SDPSE BAPPS PP.
- Monsieur Frédéric BLADOU, Association AIDES.
- Monsieur Nicolas BUONOMO, Chef de service au pôle prévention, Coordinateur Fêtez clairs – Le Kiosque Info Sida et Toxicomanie (Groupe SOS).
- Monsieur Rémi CALMON, Directeur exécutif du SNEG&Co.
- Monsieur Thierry CHARLOIS, Ville de Paris DDCT.
- Madame Fabienne CLAIR, Chef du bureau des interventions et de la synthèse, cabinet du préfet de police.
- Madame Samira DJEZZAR, Hôpital Fernand Fidal – CEIP.
- Monsieur Alexandre DROSNE, Président du Collectif Culture BarBars Ile de France.
- Monsieur Stéphane FAURE, Chargé de mission prévention, préfecture de Paris et d'Ile-de-France.
- Monsieur Valérian FUET, Capitaine BSPP.
- Monsieur Philippe GLUZMAN, UMIH PARIS IDF.
- Madame Ruth GOZLAN, Docteur.
- Monsieur Frédéric HOCQUART, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la vie nocturne et l'économie culturelle.

- Monsieur Olivier LACOMBE, Commandant de Police, préfecture de police.
- Madame Chloé LE BAIL Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures.
- Madame Magali LISTOIR-NAGERA, Chargée de prévention, cabinet du préfet de Police.
- Monsieur Michel MAU, Administrateur du SNEG&Co et Président Play SAFE.
- Madame Charlotte MÉVILLE-BLANCHE, Cheffe de projet, Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques.
- Madame Ouarda NUTTE, Cheffe section prévention délinquance, cabinet du préfet de Police.
- Monsieur Geoffroy OLIVER Association ENIPSE.
- Monsieur Cédric PÉJOU Association ENIPSE.
- Madame Laura QUERE, ARS, DD75, PPS
- Madame Michel PILOT CSLMF CAN.
- Monsieur Olivier ROBERT, SNEG / CAN.
- Monsieur Denis SAFRAN, Conseiller technique chargé des questions de santé auprès du préfet de police.
- Monsieur Geoffroy SEBLINE, Chambre Syndicale des lieux musicaux, festifs et nocturnes.
- Monsieur Frantz STEINBACH, Réseau MAP, CAN.
- Monsieur Christophe VIX, CAN.

RELEVÉ DE DECISIONS

☞ **Dans le cadre des formations menées par fêtez clairs, la brigade des stupéfiants réintègrera l'animation des sessions de formation. Une réflexion est en cours sur l'éventualité d'associer la brigade des sapeurs pompiers de Paris aux formations proposées par fêtez-clairs.**

☞ **Dans le cadre des formations qualifiantes des professionnels, la préfecture de police est disposée à apporter sa contribution. Pour faciliter la participation des services de police, Il serait intéressant de cibler 1 ou 2 sessions avec un public important.**

☞ **S'agissant de la distribution de la pipette dans les établissements de nuit en tant qu'outil de réduction des risques, la MILDECA apportera une réponse aux interrogations relatives à une l'éventuelle accusation de prosélytisme.**

☞ **Les participants conviennent de la diffusion d'un document via les listes de diffusions des fédérations et regroupements professionnels. Le contenu sera déterminé lors de la prochaine réunion du groupe de travail. Les plaquettes de Fêtez clairs et Aides serviront de base au travail des participants.**

☞ **Il est demandé de faire remonter systématiquement les incidents liés à l'usage des drogues à l'APHP.**

☞ **La prochaine réunion du groupe de travail relative à la réalisation et diffusion de la newsletter se déroulera d'ici 15 jours. Une proposition de date sera envoyée aux participants.**

1. Contenu et format du document de communication

Après échanges divers, sont retenus les points suivants :

1.1 Le format

Les participants conviennent de deux formats de communication afin de toucher le plus grand nombre de personnes :

- Un document institutionnel sous la forme d'une newsletter. Ce format institutionnel permettra d'expliquer plus en détail les dangers de la consommation du GHB-GBL.

Le contenu de cette newsletter

- Une infographie diffusable sur les réseaux sociaux. Sur proposition des représentants de la chambre syndicale des lieux musicaux et festifs, ce message visuel sur les réseaux sociaux tels instagram, snapchat, etc. plus concis aura un impact plus rapide sur un nombre conséquent de personnes. En effet, l'ensemble des adhérents de la chambre syndicale accueille en moyenne 5 millions de personnes par an.

1.2 Le contenu

Contenu de la newsletter :

1.1 Le dispositif Fêtez clairs

Le Conseil de Paris votera la semaine prochaine le montant de la subvention attribuée à Fêtez clairs.

Le programme « Fêtez Clairs » vise à aider les professionnels de la fête, organisateurs de soirée, exploitants de discothèques et de bars à prévenir et gérer au mieux les conduites à risques lors des pratiques festives à Paris. Fête clairs intervient également lors de grands événements comme Solidays et les festivals au bois de Vincennes. 70 à 80 actions sont réalisées par an depuis la création de ce programme.

La formation est la première étape du processus de coopération mis en place à l'attention des professionnels du milieu festif. Il est prévu 2 sessions de formation de 1 et/ou 2 jours en juin. Il est convenu de réintégrer les policiers de la brigade des stupéfiants de la préfecture de police à ces séances de formation. En outre, il est proposé aux représentants de fêtez clairs de la brigade des sapeurs pompiers de Paris participent également à l'animation de ces stages.

Enfin, la brochure relative au GHB sera prochaine rééditée. Ce fascicule donne notamment des conseils pour réduire les risques liés à la consommation de ce stupéfiant (dosage du produit avec l'utilisation de la pipette, ne pas associer alcool et GHB).

1.2. Les actions de prévention de l'association AIDES.

L'association Aides dispose d'une brochure spécifique de prévention et de réduction des risques à destination des consommateurs et consommatrices de GHB/GBL.

En outre Aides organise sur le terrain une sensibilisation du public. Les usagers de drogues peuvent également être abordés dans les CAARUD.

1.3. Les actions de prévention de l'ENIPS.

Le réseau de l'ENIPS comprend 800 établissements en France. Une formation sur le GHB est délivrée aux professionnels. L'ENIPS se tient à la disposition des partenaires pour mettre en œuvre les actions de prévention issues des réflexions du groupe de travail prévention.

1.4 UMIH Paris IDF

L'UMIH est présente et très active à Paris. avait rédigé un article sur le GHB/GBL. Ce partenaire est prêt à contacter l'ensemble des établissements membres pour la diffusion de la newsletter.

1.5. Questionnement sur l'usage des pipettes dans les établissements de nuit.

La pipette est utilisée comme un outil de dosage du GHB. Les représentants des établissements de nuit et des associations s'interrogent sur le cadre juridique de la distribution de pipette en tant qu'outil de prévention dans les établissements de nuit. En raison d'un cadre légal flou sur ce point, les exploitants craignent d'être accusés de prosélytisme.

La représentante de la MILDECA indique que la loi considère qu'il n'y a pas de prosélytisme lorsqu'un outil permet la réduction des risques. Elle s'engage à apporter aux participants une réponse claire s'agissant de la distribution des pipettes en tant qu'outil de prévention dans l'établissement de nuit.

2- Premiers éléments de la réflexion partagée

2.1 – Propositions de Monsieur MAU, Administrateur du SNEG&Co et Président Play SAFE.

- **Diffusion d'une newsletter sur les sites internet** afin de toucher les consommateurs de GHB/GBL. En effet, la vente est réalisée principalement sur le web.

- **Mettre en place un faux site de vente par internet** afin de communiquer directement des messages de prévention aux acheteurs de GHB.GBL. Dans le respect des préconisations de la CNIL, Il n'y aurait pas de conservation des données. En revanche, il serait possible d'obtenir certaines statistiques sur l'âge, la région, etc.

Sur ce dernier point, les participants conviennent de la problématique de liberté publique. Un faux site internet donne un aspect prosélyte à la démarche de prévention. En outre le fait de recueillir des données est épineux. Les participants du groupe de travail seront invités à réfléchir sur cette proposition lors d'un prochain débat.

- **Mettre en place une « e.stratégie » sur la vente des mots clés GHB/GBL sur internet.** Les sites internet vendent le mot clé « GHB ». Il n'existe aucune information sur le volume de recherche de ces mots clés.

2.2 Propositions de la Ville de Paris

- **Créer une cellule de veille et d'alerte rapide** incluant le dispositif SINTES, l'APHP, l'ARS, la BSP, Fêtez Clairs, les représentants des établissements, etc. afin de mettre en place des actions au plus près des besoins du terrain.

- **Mobiliser les réseaux sociaux des établissements et organisateurs de soirées** afin de relayer des messages de prévention et de réduction des risques ainsi que les alertes sanitaires auprès du public cible. Profiter du crédit dont bénéficient les professionnels auprès de leur public.

- **Favoriser l'accessibilité d'outils de réduction des risques dans les établissements** tels que le roule-ta-paille ou la pipette doseuse.

- **Expérimenter des actions d'analyse des produits en festivals et grands événements**, pour sensibiliser le public dans une approche positive d'accompagnement de leur démarche de responsabilisation. Le Pôle d'analyse de produits pour les usagers en IDF (MDM, OFDT, Sida Paroles, Charonne) peut mettre en œuvre l'expérimentation. Le Festival Solidays pourrait accueillir l'expérimentation.

- **Sensibiliser les conducteurs de VTC et taxis** pour qu'ils transmettent des messages et/ou outils de prévention aux clients se rendant dans des lieux festifs et favoriser une meilleure prise en charge des passagers sous l'effet de produits psychoactifs.

2.3 Questionnement sur la problématique des organisateurs d'événements festifs.

Il est soulevé la difficulté de mener des actions de prévention lors des événements gérés par des organisateurs d'événements ponctuels. En

La Ville de Paris peut se rapprocher du le syndicat SOCLE qui regroupe une vingtaine d'organisateur. Ce syndicat est dans une démarche de responsabilisation de ces membres.